



Salaires - erreur apres un trop percu

Par **enireves1978**, le **04/02/2013** à **17:03**

bonjour, suite a une blessure survenue en janvier 2012, j'ai dû reprendre mon activité en mi-temps thérapeutique. Le 10 septembre, après une visite à la médecine du travail, j'ai décidé de reprendre mon travail à plein temps. Étant payé tout les 21 de chaque mois, j'ai donc pour le mois de septembre 10 jours de paye à temps complet et le reste à mi-temps vu que je reprenais à temps pleins en milieu de mois. Au mois d'octobre suite à une erreur du personnel qui s'occupe des salaires, je suis payé comme si j'étais toujours en mi-temps thérapeutique, mes responsables me font une demande d'acompte de 1000 € qui est acceptée, donc tout rentrer dans l'ordre !!!!! Sauf qu'au mois de novembre je perçois le fameux montant manquant du mois d'octobre (mais ça je ne l'ai su qu'il y a quelques jours). Au mois de décembre et au mois de janvier 500 euros me sont retirés de mon salaire sans aucune explication et sans m'avoir prévenu, ce qui me fait de paye pour le mois de janvier 697 euros, ça m'a valu 2 mois de découvert consécutif et je me retrouve aujourd'hui sans carte bancaire sans plus aucune autorisation de découvert et un loyer à payer d'ici 1 ou 2 jours, sans compter que je suis toujours à découvert !!!!! Est-ce que j'ai un recours juridique pour mon cas car à la base c'est une erreur de leur part et je trouve que ça me coûte plutôt cher !!!!! Je travaille pour une très grande entreprise qui se trouve dans toute la France et j'estime que ce genre d'erreur n'est pas permise. merci d'avance pour avoir pris du temps à lire mon sujet. En espérant avoir une réponse. Cordialement